

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Réf.	130000006096/
N° rév.	1.2
Date de révision	27.03.2019
Date d'impression	27.11.2019

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Syl - In

Numéro de la matière 8240 + 8246

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture aux Silicates pour l'intérieure

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ActiNa srl  
Avenue Thomas Edison, 182  
B- 1402 Nivelles  
Téléphone: +32 (0) 67 87 81 00 Fax:  
+32 (0) 67 22 12 20 [www.galtane.com](http://www.galtane.com)

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgique  
[info@galtane.com](mailto:info@galtane.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence :** Belgique : 070/ 245 245 France : +33 01 40 05 48 48 Suisse : +41 44 251 51 51

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### Étiquetage supplémentaire:

Avec les variantes colorées, de petites quantités de produit de conservation peuvent s'infiltrer dans le matériau en raison des pigments colorés.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Le produit est alcalin.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le silicate de potassium contenu dans ce produit (solution aqueuse, rapport molaire > 3,2 et teneur en solides < 40% ) n'est pas soumis à une obligation de marquage. La classification repose sur des études toxicologiques du CEES (Centre européen d'études des silicates [www.cees-silicates.org](http://www.cees-silicates.org) )

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nature chimique Peinture dispersion silicatée pour l'intérieur.

Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.  
 Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
 Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
 Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Contact avec les yeux      En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion      Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
 Ne PAS faire vomir.  
 Appeler un médecin.  
 Garder tranquille.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes      Pas d'information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement      Traiter de façon symptomatique.  
 Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés      Mousse résistant à l'alcool  
 Dioxyde de carbone (CO2)  
 Poudre chimique sèche  
 Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés      Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
 Monoxyde de carbone  
 Dioxyde de carbone (CO2)  
 Oxydes d'azote (NOx)  
 L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Conseils supplémentaires

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Assurer une ventilation adéquate.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Balayer et enlever à la pelle. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Observer les réglementations de la protection du travail.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les

vêtements contaminés avant la réutilisation.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.
Précautions pour le stockage en commun	Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Composants	No.-CAS
Base	Type: Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| a) Protection des yeux/du visage | Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166<br>Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure |
|----------------------------------|--|

b) Protection de la peau  
Protection des mains

Délai de rupture: 480 min  
Épaisseur minimale: 0,4 mm  
Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730  
Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.  
Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.  
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection du corps

Vêtements étanches  
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

c) Protection respiratoire

L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection.  
Protection respiratoire conforme à EN 143.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
Couleur	blanc
Odeur	Faible, caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	env. 11,0 - 12,0 (20 °C)

Point de fusion/point de congélation	< 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	> 100 °C
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité	env. 1,5 - 1,6 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	env. 1.000 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

## 9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	Donnée non disponible
--------------------	-----------------------

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses                      Ces informations ne sont pas disponibles.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter                              La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter                                Acides forts  
Oxydants

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux      Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Température de décomposition              Donnée non disponible

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité par aspiration**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expérience de l'exposition humaine**

**Produit:**

Informations générales

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.  
Risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et de

voies respira- toires.

**Information supplémentaire****Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons      Donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité      Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation      Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol****Produit:**

Mobilité      Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation      Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire      Le produit est alcalin. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Remarques Non applicable

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE < 0,1 %

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE < 0,1 %

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/a) :30 g/lCe produit contient au maximum30 g/lCOV.

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations Observer les réglementations de la protection du travail.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

### **Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Autres informations

L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur  
BE / FR

[info@galtane.com](mailto:info@galtane.com)